



République Française  
Département de la Moselle

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille Vingt-deux, le trente août à dix-sept heures trente minutes, dûment convoqués le vingt-deux août sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de la Maison Communautaire à Cattenom, les membres constituant le Bureau communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Conformément à la délibération n° 14 du Conseil communautaire du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Bureau communautaire, prise en application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

### Etaient présents :

M. Michel PAQUET,  
MM. Roland BALCERZAK, Bernard ZENNER, Mme Rachel ZIROVNIK, MM. Benoit STEINMETZ,  
Denis BAUR, David ROBINET

Absent avec procuration : Maurice LORENTZ à Michel PAQUET

Absents excusés : Michel HERGAT, Marie-Marthe DUTTA GUPTA, Guy KREMER,

Nombre de membres en exercice : 11  
Nombre de membres présents : 7  
Nombre de votants : 8

Étaient également présents : Pascal MULLER, D.G.S.T, Antoinette SALERNO, Chef du service institutionnel

Etaient excusés : Olivier HAUDOT, DGS, Manon TURPIN, service communication



### **9. Objet : Demande de subvention au titre des projets culturels reconnus d'intérêt communautaire - Association Jeunesse 3 Villages (J.3.V.) pour l'organisation du festival de théâtre « Ici ou là » 2022**

Vu la délibération n° 14 du Conseil communautaire du 16 février 2010 actant les nouvelles modalités de soutien aux projets associatifs « Culture – Tourisme – Patrimoine d'intérêt communautaire »,

Considérant que le projet de festival de théâtre professionnel « Ici ou là » proposé par l'association Jeunesse des 3 Villages répond à l'ensemble de critères d'éligibilité prévus par le règlement communautaire :

- inscription dans la thématique spectacle vivant,
- dispose d'une valeur qualitative forte en faisant appel à des compagnies professionnelles,
- dispose d'une dimension communautaire,
- que ce projet est unique de par son rayonnement,

Considérant que du 17 au 19 septembre 2021, la Communauté de Communes de Cattenom et Environs accueillait la 1<sup>e</sup> édition du festival de théâtre 100 % professionnel « Ici ou là ». Cette première édition, visait entre autres à :

- proposer des formes qualitatives s'adressant à tous les publics,
- promouvoir une pratique artistique peu mise en avant par les programmations communautaires : le théâtre,
- proposer des spectacles adaptés pour l'accueil dans les « petites » communes du territoire accueillant peu de spectacles communautaires.

Pour rappel, 438 spectateurs dont 360 spectateurs originaires du territoire soit 82 % , ont pu profiter d'un ou plusieurs spectacles de cette 1<sup>e</sup> édition. Ce chiffre a constitué un réel succès pour la première année d'existence de cette nouvelle programmation. Cela répond à l'objectif même de ce festival : permettre aux habitants des communes de la CCCE, mêmes ceux des petites communes, d'accéder à des formes culturelles qualitatives.

Les jauges ont été inégalement atteintes d'un spectacle à l'autre, mais les offres pour le jeune public ont affiché complets.

Des liens très intéressants ont également été constatés lors de ce week-end, entre le public et les artistes, entre la CCCE et le public, entre les associations locales (venues proposer des services buvette) et l'association J3V, entre les communes,-la CCCE,-et l'association J3V.

Il convient également de souligner la qualité de l'accueil des communes retenues. Cela atteste d'une attente forte de ces communes pour accueillir un spectacle vivant.

Enfin, il faut souligner l'organisation sans faille de l'association et de l'ensemble des bénévoles impliqués dans la mise en œuvre de ce Festival. En effet, l'association a su trouver les ressources pour accueillir deux spectacles en après-midi quasi simultanément et assurer le montage d'un spectacle programmé le soir même.

L'association J3V a adressé à la CCCE une proposition de programmation ainsi qu'un budget prévisionnel pour l'organisation de la 2<sup>e</sup> édition d' « Ici ou là ».

Date/Lieu	Genre/Spectacle	Public	Compagnie
16/09/2022 20 h <b>Rodemack</b>	Lecture spectacle (apéro littéraire) « <i>On nous dit qu'on va dans la Vienne</i> »	Tout public à partir de 11 h	Nihilo Nihil-BUDING
17/09/2022 15 h <b>Mondorff</b>	Spectacle de marionnettes « <i>Le jardin partagé</i> »	Familial	CLAC-METZ
17/09/2022 16 h 30 <b>Haute-Kontz</b>	Spectacle musical et aérien « <i>Parlez-moi d'Amour</i> »	Tout public	La GiGoGne-NANCY
17/09/2022 20 h <b>Puttelange-lès-Thionville</b>	Soirée poésie et chanson 2 spectacles avec collation : « <i>Des étoiles filantes</i> » et « <i>Le colporteur</i> »	A partir de 11 ans	Tiramisù-NANCY Max OLLIER-VOSGES
18/09/2022 10 h 30	Spectacle musical « <i>Coche sportif</i> »	A partir de 3 ans	CLAC-METZ

<b>Escherange</b>			
18/09/2022 10 h 30 <b>Breistroff-la-Grande</b>	Conte « <i>Momotaro, garçon des pêches</i> »	A partir de 3 ans	TAD-THONVILLE
18/09/2022 16 h <b>Cattenom</b>	Spectacle musical « <i>Grand comme la route</i> »	Jeune public à partir de 6 ans	Zakoté-STRASBOURG

Le budget prévisionnel de cette édition s'établit comme suit :

Charges		Produits	
Cachets artistiques	8038 €	Ventes de marchandises	50 €
Taxes	400 €		
Déplacements artistes	768 €	CCCE	10 451 €
Frais d'accueil artistes et de restauration	895 €		
Frais accueil du public	300 €		
Petit matériel	100 €		
<b>Totaux</b>	<b>10 501 €</b>		<b>10 501 €</b>

Pour rappel, le montant du soutien de la CCCE pour l'organisation de la première édition en 2021 s'est élevé à 7 685 €. Cette année, la CCCE est sollicitée à hauteur de 10 501 €. La différence s'explique par :

- Le coût des cachets artistiques qui passent de 6 629,15 € à 8 083 € en raison des distributions artistiques plus importantes sur les spectacles,
- Les frais de déplacements des artistes augmentent passant de 275 € à 768 €, en raison d'une provenance géographique plus éloignée de certains artistes.

A ce montant de subvention, s'ajoute la prise en charge directe par la CCCE des frais à liés à la communication.

**Après avis favorable de la Commission « Politique Culture », en date du 2 juin 2022,**

**Il est demandé au Bureau communautaire :**

- d'autoriser le Président à signer la convention de partenariat avec l'association « Jeunesse des 3 Villages » pour l'organisation du Festival de théâtre professionnel « Ici ou là » 2022,
- d'octroyer à l'association « Jeunesse des 3 Villages » une subvention d'un montant de 10 451 € pour l'organisation du festival « Ici ou là » 2022,
- de procéder au versement d'un acompte de 70 % de ce montant, soit 7 315,70 €, conformément à la convention de partenariat,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

**Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.**

Vote : Pour : 8  
Abstention : 0  
Contre : 0

Fait à Cattenom, le 31 août 2022

Le Président,

Michel PAQUET



Certifiée exécutoire le : **14 SEP. 2022** Le Président

Publiée le : **14 SEP. 2022**

Transmise à la Sous-Préfecture le : **14 SEP. 2022**

